



Paris, le 27 avril 2020.



LETTRE DE PROPOSITIONS

Pour le doctorat à Sorbonne Université durant l'épidémie de Covid-19

Monsieur le Président de Sorbonne Université,
Madame la Vice-Présidente Recherche, Innovation et Science Ouverte,
Monsieur le Doyen de la Faculté des Lettres,
Monsieur le Doyen de la Faculté des Sciences et Ingénierie,
Madame la Directrice de l'Institut de Formation Doctorale,

Dans l'esprit du communiqué de presse de Madame la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et des recommandations des Sociétés savantes académiques de France, les associations représentant les doctorantes et doctorants de Sorbonne Université (Collectif Doctoral et Doc'Up) expriment la nécessité d'accompagner les jeunes chercheurs dans leurs travaux de recherche lors de la rentrée universitaire 2020-2021.

Elles s'inquiètent en particulier de l'application réelle des annonces sur le financement du doctorat durant l'épidémie de Covid-19 et souhaitent éclaircir leurs modalités de mise en œuvre, en lien avec les instances de Sorbonne Université.

Dans ces circonstances exceptionnelles, les associations rappellent que les élues et élus doctorants dans les conseils centraux et facultaires continuent d'être des interlocuteurs et interlocutrices privilégiés, à même de dialoguer sur ces questions complexes.

Elles émettent dans cette perspective les propositions de travail suivantes.

POUR L'ENSEMBLE DES DOCTORANTS ET DOCTORANTES :

- La suppression exceptionnelle des frais d'inscription pour l'année universitaire 2020-2021 compte tenu de la nécessité absolue de soutenir les doctorantes et doctorants non financés pour une année de recherche supplémentaire ;
- La suspension de la procédure dérogatoire de réinscription au-delà de la troisième année pour l'année universitaire 2020-2021 ;
- L'augmentation des capacités des formations de l'Institut de Formation Doctorale qui n'ont pu avoir lieu pour l'année universitaire 2020-2021.

POUR LES DOCTORANTS ET DOCTORANTES AVEC UN CONTRAT DOCTORAL :

- La mise en place d'une information transparente quant aux modalités de prolongation du contrat doctoral d'un an, dont l'objectif est de prendre en considération la diversité des situations et de ne pas pénaliser le recrutement des nouveaux contrats doctoraux ;
- Le paiement intégral de l'ensemble des missions complémentaires au contrat doctoral (enseignement, diffusion de l'information scientifique, valorisation, mission d'expertise), sans prise en compte des heures qui ont pu être réalisées ou non ;
- Le versement d'une prime de 750.00 euros aux doctorantes et doctorants avec mission d'enseignement qui ont assuré la continuité de l'enseignement et de l'évaluation à distance suivant le montant annoncé par Monsieur le Président de Sorbonne Université.

Les associations précisent que les doctorantes et doctorants restent dans l'attente d'une prise de décision rapide quant à ces questions qui peuvent être source d'interrogations ; elles s'engagent à accompagner la communauté universitaire en informant les doctorantes et doctorants des décisions prises par tous les canaux jugés adéquats.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces propositions, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Collectif Doctoral et Doc'Up